



Information de l'UNSA-Ferroviaire

Lyon, le 03 juin 2016

L'UNSA-Ferroviaire Rhône-Alpes vous informe des avancées au soir des dernières réunions

À l'heure d'un nouveau week-end perturbé, l'UNSA-Ferroviaire Rhône-Alpes tient à vous informer des nouvelles avancées obtenues dans les négociations.

À la suite de ses courriers, envoyés ces derniers jours, au Secrétaire d'État au Transport Alain VIDALIES, au directeur de l'UTP et aux dirigeants de la SNCF, l'**UNSA-Ferroviaire** :

- a obtenu la réduction de 400 à 385 heures pour la seconde condition définissant le travailleur de nuit chez le personnel sédentaire. Ceci, aussi bien dans la Convention collective de branche, que dans l'Accord d'entreprise.
- poursuit les négociations pour obtenir l'indemnité de départ à la retraite pour les personnels relevant d'un statut particulier comme inscrit dans la CCN.

Concernant le forfait jour, la négociation sur ses modalités débutera avec l'entreprise à la suite de la signature de l'Accord entreprise. L'UNSA-Ferroviaire portera les revendications des cheminots afin d'obtenir les meilleures conditions.

► **La négociation sur l'Accord d'entreprise est prévue lundi 6 juin.** À la sortie de cette réunion, l'UNSA-Ferroviaire tirera le bilan de ces discussions, de la pertinence de ses actions et des choix que ses adhérents ont insufflés à ses négociateurs.

► **La Convention collective de branche** est, quant à elle, ouverte à la signature et n'est en principe plus négociable.

**Durant ces dernières phases de négociations,
l'UNSA-Ferroviaire restera un syndicat responsable,
à l'écoute de ses adhérents et des cheminots.**